

APPENDIX "D"**QUESTIONS OF PRIVILEGE NOT REFERRED TO THE COMMITTEE ON PRIVILEGES**

The following are matters which have been raised in the Canadian House of Commons but not referred to the Committee on Privileges. In some of these situations the Speaker rendered precedent-setting rulings. Other cases were decided by a vote of the House along political lines.

1. Attack By A Member Against Another Member¹

On May 10, 1879, a Member, Mr. Cartwright, complained in the House that another Member had called his colleague, Mr. L. S. Huntington, a "robber". The Speaker agreed that language used in the debate had not been parliamentary. No other action was taken in the matter.

2. Failure Of Witness To Answer Questions Before Parliamentary Committee²

In 1907 C. H. Beddoe, an accountant with the Department of the Interior, had refused to answer questions before the Standing Committee on Agriculture and Colonization. The questions concerned an audit that was under investigation by the Committee. Mr. Beddoe refused to reveal some names because he had promised the persons involved that their names would not be revealed.

The matter was referred to the House which negatived a motion to call Mr. Beddoe to the Bar. The debate was quite lengthy and probably coloured by political motives.

3. Attack By A Member Against Another Member³

Arthur Meighen on March 14, 1924, complained of words which had been used against him by Mr. d'Anjou who had stated that the Leader of the Opposition (*as Mr. Meighen then was*) "has been the principal insulter of our province and of our race" and also "he comes into our province to toady to our clergy after having insulted them". Such strong statements simply meet with the denial of Mr. Meighen and no other action was taken.

4. Criticism of Members By Non-Members⁴

On March 2, 1939, many Members rose to protest a newspaper article which reported the speech of a non-Member. The offending words were:

"The first thing that Canadians have to do is to give their country a free parliament. Because today the parliament of Canada is not free to serve the people . . .

You must choose between the old parties and democracy. If the old parties are left in control of parliament, I believe they will unite. After the next election, or perhaps before the Liberal and Conservative parties will become one party. Its government, in name, will be a national government. In fact, it will be a fascist government."⁵

These were strong words in pre World War II days and one Member maintained that by charging every Member of the House with being ready to conspire to form a fascist government, it cast a vile slur upon Parliament. The Speaker, however, ruled that the incident was closed after the objections to the report were aired.

APPENDICE «D»**CAS D'ATTEINTE AUX PRIVILÉGES QUI N'ONT PAS ÉTÉ RENVOYÉS AU COMITÉ DES PRIVILÉGES**

Le présent document fait état de cas qui ont été soulevés à la Chambre des communes du Canada, mais qui n'ont pas été renvoyés au Comité des priviléges. Pour certains de ces cas, l'Orateur a rendu des décisions qui ont fait jurisprudence. D'autres ont été tranchés par un vote de la Chambre où la solidarité des partis politiques n'a pas fait défaut.

1. Un député attaque un autre député¹

Le 10 mai 1879, le député Cartwright se plaint à la Chambre qu'un autre député a traité de «voleur» son collègue, M. L. S. Huntington. L'Orateur convient que ce langage ne respecte pas l'étiquette parlementaire. L'affaire en reste là.

2. Témoin refusant de répondre aux questions devant un comité parlementaire²

En 1907. M. C. H. Beddoe, comptable au ministère de l'Intérieur, refuse de répondre aux questions du Comité permanent de l'agriculture et de la colonisation. Les questions ont trait à un rapport de vérification que le Comité est en train d'étudier. M. Beddoe refuse de dévoiler certains noms parce qu'il a promis aux personnes en cause qu'il ne le ferait pas.

Le cas est renvoyé à la Chambre, qui repousse une motion visant à faire comparaître M. Beddoe à la barre. Le débat est fort prolongé et probablement teinté de parti pris politique.

3. Un député attaque un autre député³

Arthur Meighen se plaint, le 14 mars 1924, des propos que M. d'Anjou a tenus à l'endroit du chef de l'opposition (*M. Meighen lui-même*). M. d'Anjou a dit à son sujet qu'il «a été le principal insulteur de notre province et de notre race», et ajoute «qu'il vient flagorner notre clergé après l'avoir insulté». Des propos aussi vifs n'essuient que la dénégation de M. Meighen, aucune autre mesure n'étant prise.

4. Critique des députés par des personnes qui ne sont pas députés⁴

Le 2 mars 1939, un bon nombre de députés protestent contre un article de journal qui reprend le discours d'une personne qui n'est pas député. En voici les passages offensants:

«Les Canadiens doivent se préoccuper avant tout d'assurer à leur pays un Parlement libre, attendu que, de nos jours, le Parlement du Canada ne possède pas la liberté voulue pour rendre à la population les services qu'elle en attend . . .

Vous devez choisir entre les vieux partis et la démocratie. Si les vieux partis gardent la haute main sur le Parlement, je crois qu'ils s'uniront. Après les prochaines élections ou peut-être avant, le parti libéral et le parti conservateur ne formeront plus qu'un. Le gouvernement, sous l'étiquette de gouvernement national, sera en réalité fasciste.⁵

Voilà des termes plutôt énergiques pour l'époque à l'aube de la Deuxième Guerre mondiale. Un député soutient que c'est une insinuation malveillante à l'endroit du Parlement que d'accuser chaque député de la Chambre d'être prêt à conspirer pour former un gouvernement fasciste. Après avoir entendu les objections, l'Orateur décide néanmoins que l'affaire est close.